



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, en date du 14 novembre 2016, autorisant la SARL « city crèche CDR » à créer la micro crèche à Beaurains (62217) ;

Vu le courrier en date du 26 novembre 2024, de monsieur Philippe Tapié, Président de la SAS « microbaby », sollicitant la fermeture de la micro crèche « étoile filante » à Beaurains, à compter du 2 janvier 2025 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande de fermeture de la structure formulée par le gestionnaire ;

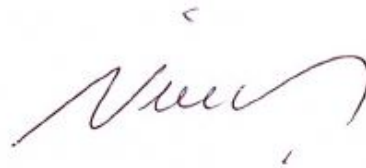
ARRÊTE :

Article 1 :

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241220-PMIEAJE2024100-AR
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

La micro crèche « étoile filante » située 68 bis avenue des Pyrénées à Beaurains (62117) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 2 janvier 2025, en référence au courrier visé ci-dessus.

Arras, le 20 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services

Ampliations destinées à :

- directrice de la maison du Département solidarité du territoire de l'Artois
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site d'Arras nord
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- maire de Beaurains
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais